

**Délibération N°17**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-deux

Le **Vingt-Sept Septembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 Septembre 2022 s'est  
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance  
ordinaire publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. BODIN. Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M.  
POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président expose au Conseil que la  
Communauté de Communes Pays de Lapalisse va procéder au  
renouvellement du serveur informatique pour un montant hors  
taxes de 11 467 €.

Cet équipement sera utilisé non seulement par les  
services de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse,  
mais aussi par les services de la Commune de Lapalisse.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter un  
fonds de concours de 2 789,27 € auprès de la Commune de  
Lapalisse, correspondant aux 9 postes utilisés par les services  
de la Commune de Lapalisse sur les 37 postes affectés sur le  
serveur.

Le bilan financier de l'opération (annexé à la présente)  
respecte les articles L1111-10 et L5214-16 V du code général  
des collectivités territoriales, qui précisent, d'une part, que la  
participation minimale du maître d'ouvrage (la Communauté de  
Communes Pays de Lapalisse) est de 20 % du montant total  
des financements apportés par des personnes publiques et,  
d'autre part, que le montant du fonds de concours ne peut  
excéder la part du financement assurée, hors subventions, par  
le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	25

**OBJET :**

**Serveur informatique – Fonds  
de concours versé par la  
Commune de Lapalisse.**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 003-240300491-20220927-SERVEURFDC-DE

– de solliciter un fonds de concours de 2 789,27 € auprès de la Commune de Lapalisse, pour le renouvellement du serveur informatique.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : **29 SEP. 2022**  
Publié ou Notifié  
le : **29 SEP 2022**  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**RENOUVELLEMENT DU SERVEUR EN 2022 POUR LES SERVICES DE**  
**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE »**  
**ET DE LA COMMUNE DE LAPALISSE**

Coût du serveur acheté chez ABICOM : 11 467 € HT

Nombre total de postes affectés sur le serveur : 37

Nombre de postes utilisés par les services de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse : 28

Nombre de postes utilisés par les services de la Commune de Lapalisse : 9

Montant du fonds de concours : 11 467 € / 37 postes x 9 postes = 2 789,27 €

**Bilan financier de l'opération**

<b>DÉPENSES (H.T.)</b>			<b>RECETTES</b>	
ABICOM	Serveur HPE ProLiant DL160 Gen10 et ses accessoires	11 467,00 €	Fonds de concours versé par la Commune de Lapalisse	2 789,27 €
			Autofinancement	8 677,73 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 467,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 467,00 €</b>